

Le gouvernement veut liquider le baccalauréat : retrait du projet de loi

Une offensive est menée sous l'égide de l'Union Européenne et à la demande du patronat contre les diplômes nationaux : baisse des exigences disciplinaires, amputation des horaires de formation, généralisation du contrôle continu. Aujourd'hui, c'est l'existence même du baccalauréat comme diplôme national, premier grade universitaire, identique sur l'ensemble du territoire de la République qui est menacée. Dès cette année, des milliers de lycéens ont été exclus de l'université. Si le bac n'est plus un grade universitaire, c'en est fini du droit d'inscription à l'université. Si le bac n'est plus un diplôme national, il n'est plus reconnu dans les conventions collectives. Cela s'inscrit dans la logique de la loi Travail qui démantèle les droits des salariés et supprime du Code du travail comme cadre national applicable à tous les salariés.

Acte I : la sélection à l'entrée à l'université

Fin octobre, le gouvernement a présenté son projet de loi relatif aux nouvelles conditions d'accès en licence : le « plan étudiants ». Plutôt que de créer les postes nécessaires pour répondre à l'augmentation du nombre d'étudiants, la ministre de l'enseignement supérieur organise la sélection à l'entrée à l'université et liquide de fait le baccalauréat comme premier grade universitaire. Le futur APB fera des « propositions personnalisées », afin d'opérer un tri selon le « profil du lycéen ». En démultipliant les parcours individualisés, le gouvernement s'apprête à dynamiser le cadre national des programmes et des diplômes. Dans le droit fil des ordonnances qui suppriment le Code du travail comme cadre national applicable

à tous les salariés, il s'attaque aux diplômes nationaux et remet en cause la possibilité pour les jeunes d'accéder à une qualification.

La fin du droit aux études supérieures pour tous :

« Si pour des raisons de capacités d'accueil, l'université ne peut admettre tous les candidats, la priorité sera donnée à ceux dont le parcours, la motivation et le projet sont les plus cohérents avec la formation choisie » indique la ministre. Cela revient dans les faits à remettre en cause le baccalauréat comme premier grade universitaire et le droit qui en découle pour chaque bachelier de suivre les études supérieures de son choix.

Les « prérequis », appelés désormais « attendus », prendront en compte les résultats au contrôle continu de la 1^{ère} et de la Terminale, mais « ils reposeront aussi largement sur la motivation ». Certaines formations pourront par exemple demander une lettre de motivation, la présentation d'un projet personnel ou associatif, ou encore de suivre des Mooc...

Les professeurs de lycée, acteurs de la sélection :

Dans un contexte où le gouvernement ferme les Centres d'Information et d'Orientation – on passerait de 10 à 6 CIO dans l'Essonne – le ministère demande aux enseignants d'étudier chaque parcours et de faire une pré-sélection. Les professeurs devraient suivre des dizaines de dossiers d'orientation, évaluer les 10 vœux par élève soit au moins 300 vœux. Intenable ! La preuve en est, en cours d'année, en dépit du bon sens, sans aucune base réglementaire, le ministre demande aux chefs d'établissement de trouver, au pied levé, un deuxième professeur principal. Les

enseignants deviendraient les premiers censeurs de l'accès à l'université, exposés au mécontentement légitime des élèves, de leurs parents...alors que c'est le gouvernement qui réduit les capacités d'accueil de l'université !

Acte II : La réforme du baccalauréat

Ces changements conduisent tout droit à la disparition du diplôme. C'est d'ailleurs l'objectif de la concertation sur le baccalauréat mise en place par le gouvernement et qui envisage « l'individualisation des parcours ». Le ministre voudrait introduire une part importante de contrôle continu pour l'obtention du diplôme. Ce serait la fin du

Le programme mis au point par le patronat depuis plus 60 ans

« La suppression du baccalauréat, son remplacement par un certificat de fin d'étude et la généralisation des examens d'entrée pour l'enseignement supérieur viennent d'être mis à l'ordre du jour. Ce projet présenterait le gros intérêt de supprimer la mystique du diplôme qui constitue en fait le pôle d'attraction de tout l'enseignement secondaire. » (Georges Villiers, président du CNPF, 11 juin 1955.) Le patronat aurait surtout les mains libres pour payer à des prix dérisoires les jeunes pourvus d'un simple « certificat de scolarité ».

Depuis plus de 60 ans, le CNPF, puis le MEDEF, n'auront de cesse de revendiquer la suppression du lien entre diplôme et rémunération, le contrôle des formations afin qu'elles soient taillées sur mesure pour les entreprises, la répartition des jeunes dans la division sociale du travail par la sélection.